



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incorporés de force

Question écrite n° 6824

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'édification d'un « mur des noms » des malgrés-nous d'Alsace-Moselle au mémorial de Schirmeck. Ce projet permettrait de rassembler, sous la commune du dernier domicile, les identités de ces victimes de la Seconde Guerre mondiale incorporées de force. Les collectivités territoriales des trois départements d'Alsace et de Moselle ainsi que la région Alsace ont adopté avec les Amis du mémorial d'Alsace-Moselle (AMAM) cette proposition devenue commune dès juin 2006. Toutefois son financement supposerait une participation de l'État. Il lui demande ainsi quelles sont ses intentions à ce sujet qui s'inscrit dans le cadre du devoir de mémoire.

Texte de la réponse

La création, sur le territoire français, d'un lieu de mémoire nominatif où pourraient notamment se recueillir les familles des incorporés de force durant la Seconde Guerre mondiale dont les corps n'ont pu être retrouvés, revêtirait effectivement un caractère hautement symbolique. Si les associations liées au souvenir des malgrés-nous et de leurs familles prenaient l'initiative de faire réaliser un « mur de noms », le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, pourrait examiner le soutien susceptible d'être apporté au projet. Il pourrait notamment apporter une contribution consistant à mettre les archives du ministère de la défense à la disposition des chercheurs chargés de rassembler des informations sur ces victimes de guerre, afin de créer un véritable fonds documentaire. Dans un second temps, lorsque les éléments matériels permettront d'élaborer un projet précis, et si une demande en ce sens lui est adressée, le secrétaire d'État analyserait les conditions d'une participation financière au cofinancement de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6824

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6042

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8014